

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme FERREIRA Annie

Modérateur : M. Jean-Paul DAVID

COMMUNICATION : M. le Maire

Permis de construire 29 rue Thiers

En réponse aux inquiétudes d'un certain nombre de riverains et d'associations, j'ai souhaité vous indiquer à quel stade se situe le permis de construire délivré fin décembre destiné à requalifier le site de l'ancien garage Renvier.

J'ai décidé de délivrer ce permis dans la configuration connue actuellement à dessein afin de sauver le PLD (taxe d'urbanisme) de l'ordre de 3 millions d'euros. A ce titre, ce permis de construire a cependant été signé avec des prescriptions de ma part définissant les grands objectifs recherchés, notamment une meilleure intégration, une densité plus en rapport avec le quartier et une architecture moins fortement contemporain, tout cela devant faire l'objet d'un permis modificatif.

Cette démarche ne signifiait en aucune manière un abandon de notre politique visant à améliorer la qualité urbaine et le cadre de vie des habitants et ce au détriment de considérations purement financières.

De plus, ce projet nécessite le déplacement du tir à l'arc présent sur le site, déplacement que la ville doit organiser avec le promoteur sur un terrain d'accueil de la rue Jean Monnet. Cette partie du projet est encore en négociation.

Je précise que la commune possède un atout qui lui permet de maîtriser l'évolution de ce dossier.

Une discussion avec les promoteurs a été initiée dès le lendemain de la signature.

Nous sommes à la recherche d'une solution satisfaisante qui permettrait de tenir compte d'un certain nombre d'éléments au niveau notamment de la qualité urbaine.

Les promoteurs semblent à ce jour disposés à travailler dans ce sens avec la ville.

15/26 EXERCICE 2015 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 3 voix dont 1 pouvoir (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix (Alternative pour Nogent), 3 voix dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité pour Nogent),

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2015 du Budget Principal.

LE BUDGET 2015

I - Préambule

Les collectivités doivent faire face à de nouvelles contraintes budgétaires liées aux efforts demandés par l'Etat à ces dernières au titre du redressement des comptes publics.

Un court résumé des lois de finances :

Loi de programmation des finances publiques :

- prévoyait pour 2012-2017 : 1,5 milliards en 2014
- prévoyait entre 2014 et 2020 une réduction globale de 2,25 milliards
- Loi de finances 2014 a porté la contribution de la réduction des concours financiers à 3 milliards
- Puis, une nouvelle loi de programmation 2015 votée le 29/12/2014 a appliqué un plan d'économie globale de 50 milliards – de 2014 à 2019. Cela se traduit uniquement pour la DGF par une baisse de 1,5 milliards en 2014 qui devient en 2015 de 3,67 milliards.

Alors que la Loi de Finances 2014 portait la contribution des collectivités à hauteur de 1,5 Md€ pour 2014, celles-ci vont devoir supporter une nouvelle contribution évaluée à 11 Md€ entre 2015 à 2017 et pour la seule année 2015 à 3,67 Md€. **Pour la Ville de Nogent sur Marne, cette nouvelle mesure, à elle seule, ampute les ressources de la collectivité de + de 1M€ ce qui équivaut à 4,5 points d'impôts.**

Les budgets 2014-2017 seront donc des budgets à risque pour les collectivités, la décision subite, brutale et arbitraire du gouvernement d'amputer les dotations de l'Etat de 11 Md€ a pris les collectivités par surprise.

Les Maires ont, en effet, fait campagne en 2014 sans savoir que l'Etat allait, après la Loi de Finances 2014, changer une nouvelle fois les règles de financement.

Il ne faudrait pas que la contribution qui pourrait sembler naturelle et normale des collectivités à la réduction des déficits conduise à une réelle impasse budgétaire pour la grande majorité des villes de plus de 10 000 habitants.

Les conséquences seront importantes pour tous car cette spoliation sera difficile à absorber sans mesure d'urgence si nous souhaitons conserver la qualité des services publics à la population.

Rappelons que la part de la dette des collectivités locales représente 9,5% des déficits publics alors qu'il nous est demandé de faire un effort de 25%.

La réduction importante et imprévue de la Dotation Globale de Fonctionnement **conduira à un transfert de l'impopularité fiscale sur les collectivités territoriales.** Il est à signaler d'ailleurs, que la réforme des dotations en cours ne doit pas (six associations d'élus locaux viennent d'intervenir auprès du gouvernement) se résumer à la suppression de certaines recettes **fiscales en confondant la révision des règles d'attribution de la DGF et la péréquation des collectivités au déficit public. La réforme de la DGF et de la péréquation ne devra pas être faite sans une négociation préalable globale sur la baisse des dotations de l'Etat et l'évolution par strate des finances locales, c'est ce que nous exigeons au sein de l'AMF.**

En ce qui concerne l'investissement nous sommes dans l'attente de la réunion AMF/Gouvernement du 5 mars prochain à Matignon.

Il faut rappeler que l'investissement public est le dernier moteur de la croissance. Il est porté à 70% par les collectivités locales, dont 58% par le bloc communal. Or c'est sur celui-ci que va porter l'essentiel de l'effort.

II - A Nogent, pour les investissements, nous allons tenter, malgré une diminution de 30 % du volume 2015 et le glissement sur 2 à 3 ans de certains projets, de maintenir comme les années passées un effort correct en matière d'investissement public.

La raréfaction de la ressource, l'augmentation mécanique des prix à la consommation, l'impact des mesures gouvernementales en faveur des catégories les plus basses de la fonction publique (revalorisation des salaires des catégories C, rythmes scolaires...) ainsi que le relèvement du taux de cotisations « charges patronales » nous imposent de réduire nos coûts de fonctionnement de manière drastique : au total 2015, ces coûts évoluent de 400 000 €. Il faut ajouter + 560 000 € de pénalités SRU supplémentaires, sans compter les autres contraintes (accessibilité, handicap, haut débit...)

L'optimisation et la mutation des compétences au sein de notre administration, lancée depuis près de 2 ans, devra permettre de limiter l'évolution de nos charges, voire de les diminuer sans remettre en cause l'importance et la qualité des services à la population.

Au cours l'exercice 2015 et les 3 années suivantes, l'e-administration sera au cœur des déploiements de nouveaux dispositifs, pour favoriser la participation de chacun à la vie de la commune.

Notre engagement en faveur du développement durable et de mise en œuvre des transitions énergétiques écologiques se concrétise par la recherche de solutions pérennes en matière d'économie d'énergie et nos équipements futurs répondront au label HQE (Haute Qualité Environnementale). Il en va de la réduction des dépenses d'exploitation pour les prochaines années.

III - LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le cycle budgétaire des collectivités est rythmé par l'élaboration de différents documents comptables et financiers présentés et votés par l'assemblée délibérante pour l'organisation, l'activité des services et l'aménagement de la collectivité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires, participe à l'information des élus et de la population sur les investissements projetés, la fiscalité, l'endettement et tout élément financier permettant une appréciation des finances de la commune.

Ce débat doit avoir lieu dans le deux mois précédant le vote du budget primitif. Celui-ci doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires dans une mise en perspective pluriannuelle proposée pour l'exercice.

Les enjeux budgétaires auxquels est confrontée la commune sont importants, baisse historique des dotations de l'Etat, augmentation mécanique des prix, décisions gouvernementales en matière de :

- revalorisation des agents de catégorie C,
- construction de nouveaux logements sociaux, (pénalités SRU et surcharge foncière)
- accès des territoires au très haut-débit,

- accessibilité des équipements publics... (plan pluriannuel jusqu'en 2019)

qui rigidifient les dépenses de la ville.

Le budget de la collectivité doit faire face à des ressources en diminution et des charges, même contenues, à la hausse. Cette situation a pour effet, de baisser l'autofinancement et l'épargne brute ce qui impactera directement les investissements.

Notre principal défi, pour les années à venir, sera de répondre aux exigences de la population en matière d'équipement, d'absorber les évolutions mécaniques des charges de gestion courante, d'absorber les transferts de charges en année pleine comme la réforme des rythmes scolaires, l'embauche de contrats aidés à la demande de l'Etat et d'anticiper la réforme territoriale et ses conséquences financières.

Ces ajustements nécessiteront un recours à l'emprunt plus important, faute d'autofinancement suffisant, et dans une moindre mesure le recours à une augmentation de la fiscalité locale.

Dans un contexte où la raréfaction de la ressource sera de plus en plus prégnante dans la construction des futurs budgets locaux, l'organisation et la montée en compétences des savoirs faire de chacun sera l'enjeu majeur des années à venir pour maîtriser les flux financiers, simplifier l'accès à l'administration et répondre aux exigences de nos concitoyens en matière d'accueil, de service et d'aménagement du territoire.

IV - Il nous faut faire face à un véritable défi :

Pour boucler le BP 2015, il sera proposé un partage des efforts entre la baisse des charges de fonctionnement, la réactualisation de certains tarifs de services publics et une augmentation des taxes locales de 3 %. C'est à ce prix que nous arriverons à maintenir la qualité et la richesse des services à la population.

Pour maintenir un niveau de service de qualité, absorber les augmentations générées par les décisions de l'Etat et intégrer une perte conséquente de nos recettes supérieures à 1 M€. La rationalisation de nos charges engagée depuis 2013 ne permet pas encore d'en compenser totalement les effets. D'ores et déjà nous nous engageons vers un plan pluriannuel de baisse des charges qui pourrait à terme se traduire, si nous ne réussissons pas collectivement, par une diminution des services à la population.

La baisse des charges de fonctionnement doit s'accompagner d'une hausse de nos recettes. Cela nous conduit dès à présent à augmenter les tarifications de certaines de nos prestations, et nous envisageons, comme annoncé en début d'année, d'appliquer chaque année une revalorisation de nos tarifs à hauteur du taux d'inflation.

Chacun d'entre nous doit participer à cet effort. En premier lieu, l'administration dont la feuille de route impose qu'elle s'attache à garantir le niveau des charges courantes à celui du réalisé de l'exercice précédent soit une enveloppe de 10 M€. Les charges de personnel qui ne devront pas excéder le seuil de 23,5 M€. Les associations qui devront orienter leurs activités avec des dotations en baisse de 1 à 5% du montant demandé en fonction de leur situation financière.

Les Nogentais seront également mis à contribution par une hausse de la fiscalité de l'ordre de 3%. La position de notre ville ne devrait pas changer du fait de cette augmentation. Elle devrait maintenir sa position, dans le Val-de-Marne, au niveau des 10 premières collectivités aux taux les plus bas.

Du fait de la situation économique et surtout de la décision de l'Etat de lancer la révision des règles de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la péréquation qui pourraient

conduire à de nouvelles baisses de dotation dans le cadre d'une évolution contrainte des finances locales, il est difficile de prendre l'engagement de ne pas envisager d'autres hausses de fiscalité, pendant les 3 années à venir, pour le cas où notre programme pluriannuel d'optimisation des services ne serait pas à la hauteur de nos attentes !

La préparation du budget de l'exercice 2015 doit, en résumé, répondre aux engagements suivants :

- ↪ Baisse des charges courantes
- ↪ Limitation à environ 3% du taux de fiscalité directe
- ↪ Maintien de la qualité des services à la population
- ↪ Développement et modernisation des infrastructures
- ↪ Réalisation du contrat de programme «Nogent-Baltard »
- ↪ Développement du numérique pour favoriser la relation citoyen
- ↪ Poursuite du programme d'optimisation des services

L'engagement 2015 porte sur la réduction de nos charges réelles afin de pondérer la perte cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement soit + 1 M€ (sans rythmes scolaires) pour la ville de Nogent sur Marne et de préserver un autofinancement prévisionnel à hauteur de 2,5 M€.

Enfin, comme chaque année, la Ville proposera la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2014, tant en fonctionnement qu'en investissement, résultats visés et validés par Mme la Trésorière Principale du Perreux sur Marne.

V - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS

Les orientations qui préfigurent le budget de l'exercice 2015 s'articulent autour des axes suivants :

- Une hausse de la fiscalité maîtrisée à environ 3%, et un maintien de la politique volontariste d'abattements
- Une baisse drastique de nos charges de fonctionnement (baisse de moitié des heures supplémentaires, gel des embauches, suppression de plusieurs jours chômés, diminution du nombre de contractuels de - 10 %.....)
- Un contrôle de l'encours de la dette par un nouvel emprunt limité au montant du remboursement de la dette en capital
- La poursuite du programme pluriannuel d'investissement visant à offrir à nos concitoyens une ville attractive, dotée d'équipements de proximité performants, dans le respect de la qualité environnementale et dans l'optique d'une transition énergétique.

La raréfaction des recettes perçues par les collectivités impliquant une baisse de l'épargne brute, la réforme des rythmes scolaires qui constitue un surcoût pour les collectivités, conduisent à l'élaboration d'un budget 2015 tourné vers la maîtrise et la baisse des charges courantes, et de la masse salariale.

Cette année nous réaliserons les investissements programmés tels que les études du Stadium, les aménagements relatifs à la Cité Nogent/Baltard, la 2^{ème} phase de la Maison des Associations, l'e-administration, répondant aux engagements de l'agenda 21 municipal.

Le BP 2015 sera celui du partage des risques à court et à moyen terme avec une vigilance accrue sur les recettes, mais surtout sur les chapitres 11 et 12 qui devront être réduits et maîtrisés sur 3 ans.

15/27 EXERCICE 2015 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 30 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 3 voix dont 1 pouvoir (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix (Alternative pour Nogent), 3 voix dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité pour Nogent),

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2015 du Budget Annexe des Parkings.

15/28 EXERCICE 2015 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ET APPROBATION DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent),

Approuve les conventions type pluriannuelles de partenariat et d'objectifs d'une durée de 3 ans à intervenir entre la Ville et les associations.

Autorise le versement aux associations d'une avance au titre de l'année N, dans la limite de 25 % du montant annuel de la subvention allouée en année N-1 et ce pour toute la durée de la convention.

Approuve la mise en place d'une autorisation d'engagements et de crédits de paiement au budget principal de l'exercice 2015.

Fixe pour l'exercice 2015 le montant de l'autorisation d'engagement pour les associations et établissements publics bénéficiaires d'une convention pluriannuelle d'objectifs comme suit :

Domaines	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
	3 519 767,00 €	1 195 477,00 €	1 205 995,00 €	1 118 295,00 €
SPORT	Football Club	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
	Nogent Natation 94	20 200,00 €	20 200,00 €	20 200,00 €
	Réveil de Nogent Hand Ball	66 500,00 €	66 500,00 €	66 500,00 €
	UAI Nogent Athlétisme	39 000,00 €	39 000,00 €	
	ENCOU	38 000,00 €	38 000,00 €	
CULTURE	Scène Watteau	640 000,00 €	640 000,00 €	640 000,00 €
	MJC	118 800,00 €	118 800,00 €	118 800,00 €
SOCIAL	Crèche Petits Mousaillons	104 801,00 €	110 485,00 €	104 743,00 €
	Crèche Petits Canotiers	103 176,00 €	108 010,00 €	103 052,00 €

Les crédits relatifs aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre les associations précitées et la commune de Nogent sur Marne, seront inscrits au budget de l'exercice 2015.

Chaque année cette autorisation d'engagements sera réactualisée en fonction des dotations définitives allouées lors du vote du budget primitif des exercices N+1 et N+2.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs ou les avenants aux conventions passées avec les associations.

15/29 MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil municipal à l'unanimité,

Abroge la délibération n°14/115 en date du 16 juin 2014 relative à la modification du périmètre et des tarifs de stationnement payant,

Détermine les voies sur lesquelles s'applique le stationnement payant de surface en ne gardant que 2 zones tarifaires, comme suit :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau			10	6
Avenue de Joinville			39	41
Avenue Smith Champion			9	9
Avenue Watteau	21	15	5	3
Boulevard de la République			8	6
Boulevard de Strasbourg			52	63
Boulevard Gallieni		33	20	19
Boulevard Gambetta			3	25
Circulaire Leclerc				19
Grande Rue Charles de Gaulle	83	34	9	16
Place Pierre Semard				22
Rue de l'Abbé Guilleminault			12	2
Boulevard Albert 1er			35	
Rue Alphonse Ancellet	10	13		
Rue André Pontier		10		18
Rue de l'Armistice			27	
Rue Brillet	7			
Rue Charles VII			15	13
Rue Nazaré				16
Rue de Coulmiers			17	20
Rue Curé Carreau			12	
Rue des Défenseurs de Verdun				20
Rue Edmond Vitry			22	26
Rue Emile Brisson			15	
Rue Emile Zola			9	3
Rue Eugène Galbrun	7	17		
Rue de Fontenay			6	6
Rue Gabriel Péri				11
Rue Gustave Lebègue			9	
Rue Guy Moquet			15	5
Rue des Héros Nogentais	12	23	31	21
Rue Hoche			27	16
Place Jean Mermoz				27
Rue Jean Monnet			13	36

Rue Jean Moulin			16	
Rue Jean Soulès			15	
Rue du Jeu de l'Arc	8			
Rue du Jeu de Paume			9	
Rue Jules Ferry	12			
Rue de l'Arboust			5	11
Rue du Lieutenant Ohresser	7	20		
Rue Maréchal Vaillant				11
Rue Pasteur				13
Rue Paul Bert	7			
Rue Paul Doumer			11	5
Rue Pierre Brossolette			8	11
Rue de Plaisance	14			
Rue du Port			24	16
Rue Dagobert				33
Rue Saint Sébastien	14			
Rue Théodore Honoré				8
Rue Thiers	16	17		
Rue Victor Basch				32
Route de Stalingrad			4	6
S/TOTAL PAR ZONE	364		1120	
Parking de la Mairie Square d'Estienne d'Orves				81
Parking Maurice Chevalier Place Maurice Chevalier				31
Parking Jean Soulès Rue Jean Soulès				24
Îlot Rue de Chateaudun – Route de Stalingrad				12
SOUS TOTAUX				148
TOTAL				1632

Redéfini les zones tarifaires du stationnement payant comme suit :

Zone rouge de courte durée de 9h00 à 19h00 stationnement gratuit les dimanches et jours fériés, en Août et limité à deux heures sur le même emplacement

Zone jaune de longue durée de 9h00 à 19h00 stationnement gratuit les dimanches et jours fériés, en Août et limité à dix heures sur le même emplacement

Approuve les tarifs de stationnement payant de surface comme suit :

Tarifs du stationnement en surface			
Zones		Durée	Tarifs 2015
Rouge (9h00 à 19h00) sauf dimanche, jours fériés, mois d'août et limité à deux heures sur le même emplacement)	0 min.	30 min.	0,50 €
	30 min	1h00.	2,00 €
	1h00	1h30.	2,50 €
	1h30.	2h00	3,50 €
	2h00	2h30	17,00 €
Jaune (9h-19h sauf dimanches, jours fériés, mois d'août et limité à dix heures sur le même emplacement)	0 min	1h00	1,50 €
	1h00	2h00	2,50 €
	2h00	3h00	3,50 €
	3h00	4h00	4,00 €
	4h00	6h00	5,00 €
	6h00	10h00	7,00 €
	10h00	24h00	17,00 €
Tarifs résidents (zone jaune)		1h	1,00 €
		5h	4,00 €
		journée	5,00 €

Les tarifs appliqués au stationnement de surface hors tarif horaire sont modifiés comme suit :

CARTES A GRATTER			
CATEGORIE	DESTINATAIRES	TARIFS	ZONES APPLICABLES
HEBDOMADAIRE	Tous les usagers nogentais ou travaillant à Nogent	15,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Tous usagers nogentais	30,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Travaillant à Nogent	40,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
TRIMESTRIELLE	Ensemble des entrepreneurs nogentais en matière commerciale, artisanale ou libérale ET Professionnels nogentais possédant un parc automobile de dix véhicules au moins	80,00 €	Stationnement de surface zones jaunes

Pour bénéficier de ces tarifs, l'utilisateur devra être en possession d'une carte de résident, d'une carte professionnelle ou d'une carte visiteur (personne travaillant sur Nogent) délivrée gratuitement au vu de justificatifs.

Les cartes à gratter accompagnées de la carte de résident, professionnelle, ou visiteur comme tous les autres moyens de paiement doivent être placés à l'avant du véhicule de manière à pouvoir être, dans tous les cas, facilement consultés.
Elles ne peuvent être utilisées qu'en zone jaune.

En conséquence, la zone rouge est interdite aux commerçants détenteurs d'une carte à gratter d'une valeur de 80€ qui ne les dispense pas d'acquiescer un paiement à l'horodateur, étant précisé que le stationnement sur un même emplacement sur cette zone est limité à 2 heures.

Un tarif annuel de 30€ s'applique pour tous les professionnels de santé en possession d'une carte d'identification professionnelle amenés à se déplacer au domicile des patients. Pour tous les sédentaires le tarif de 80€ s'applique.

La carte ville n'est plus disponible à la vente, mais les usagers en possession de ce moyen de paiement ont toujours la possibilité de recharger leur carte à l'horodateur.

Les titulaires d'une carte de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils (G.I.G-G.I.C) peuvent stationner gratuitement pendant 2 heures sur les emplacements aménagés de la ville s'ils sont en possession d'une carte européenne et d'un disque européen.

Les places de stationnement relevant de la réglementation des G.I.G-G.I.C sont réparties dans les zones de stationnement payant de la manière suivante :

N° RUE	LOCALISATION	NBRE PLACE	REGLEMENTATION
38	Armistice	1	payant
17	Charles VII	1	payant
4	Fontenay	1	payant
2	Eugene Galbrun	1	payant

	bld Gallieni	1	payant
20	bld Gallieni	1	payant
32	bld Gallieni	1	payant
1	bld Gambetta	1	payant
18	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
84	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
112	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
32	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
167	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
5	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
158	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
66	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
182	grande rue Charles de Gaulle	1	payant
70	Héros nogentais	1	payant
21 C	Héros nogentais	1	payant
34	Héros nogentais	1	payant
32	Héros nogentais	1	payant
8	Hoche	1	payant
Place	Jean Mermoz	1	payant
	Jean Monnet	1	payant
	Jean Soules	1	payant
2	av. Joinville	1	payant
2	place Leclerc	1	payant
	Lieutenant Ohresser	1	payant
	Lieutenant Ohresser	1	payant
	av. Madeleine Smith champion	1	payant
	av. Madeleine Smith champion	1	payant
11	pasteur	1	payant
7	Paul Doumer	1	payant
3	Paul Doumer	1	payant
	Place de la mairie	2	payant
	port	1	payant
8	port	1	payant
4	source av.	1	zone bleue
15	bd Strasbourg	1	payant
48	bd Strasbourg	1	payant
11	Thiers	1	payant
5 Bis	Victor Basch	1	payant
43	Victor Basch	1	zone bleue
6	av. Watteau	1	payant
Vis-à-vis 5	Jean Monnet	1	payant
Ilôt	Chateaudun/Stalingrad	1	payant
Nombre total de places réglementées		47	

Modifie et approuve les forfaits à usage horaire pour les parcs comme suit :

FORFAITS A USAGE HORAIRE			
FORFAIT ACTIVITE JOUR (de 9h à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	5,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie

FORFAIT ACTIVITE DEMI-JOURNEE (de 9H à 13h30 ou de 13h30 à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	4,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET SPECTACLES	Professionnels secteur du port - spectateurs scène Watteau – autres manifestations sur la ville	5,00€ par véhicule	Parking du Port - parking SNCF et parkings du centre et marché (en fonction des places disponibles) et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS POUR PLUS DE 100 PLACES AVEC OUVERTURE D'UN PARKING	Tout organisateur de manifestations	500,00€	Parking du centre ou du marché et tout parking d'une capacité supérieure à 100 places et parking Marie Curie

Les parkings souterrains et le parking Marie Curie ouverts au public ont les horaires suivants :

PARKING DU CENTRE	Tous les jours	7h30 à Minuit
PARKING DU MARCHE	Tous les jours	7h30 à 20h
PARKING DU PORT	Tous les jours	7h à 23h
PARKING MARIE CURIE	Tous les jours	24h/24h

Les tarifs au quart d'heure pour les parkings sont les suivants :

TARIFS AU QUART D'HEURE

PARKING DU PORT

DUREE	TOUS LES USAGERS
00:15	GRATUIT
00:30	GRATUIT
00:45	0,50 €
01:00	1,00 €
01:15	1,20 €
01:30	1,40 €
01:45	1,60 €
02:00	1,80 €
02:15	2,00 €
02:30	2,20 €
02:45	2,40 €
03:00	2,60 €
03:15	2,80 €
03:30	3,00 €
03:45	3,20 €
04:00	3,40 €
04:15	3,60 €
04:30	3,80 €
04:45	4,00 €
05:00	4,20 €

05:15	4,40 €
05:30	4,60 €
05:45	4,80 €
06:00	5,00 €
06:15	5,20 €
06:30	5,40 €
06:45	5,60 €
07:00	5,80 €
07:15	6,00 €
07:30	6,20 €
07:45	6,40 €
08:00	6,60 €
08:15	6,80 €
08:30	7,00 €
08:45	7,20 €
09:00	7,40 €
09:15	7,60 €
09:30	7,80 €
09:45	8,00 €
10:00	8,20 €
10:15	8,40 €
10:30	8,60 €
10:45	8,80 €
11:00	9,00 €
11:15	9,20 €
11:30	9,40 €
11:45	9,60 €
12:00	9,80 €
12:15	9,90 €
12:30	10,00 €
12:45	10,10 €
13:00	10,20 €
13:15	10,30 €
13:30	10,40 €
13:45	10,50 €
14:00	10,60 €
14:15	10,70 €
14:30	10,80 €
14:45	10,90 €
15:00	11,00 €
15:15	11,10 €
15:30	11,20 €
15:45	11,30 €
16:00	11,40 €
16:15	11,50 €
16:30	11,60 €
16:45	11,70 €
17:00	11,80 €
17:15	11,90 €
17:30	12,00 €
17:45	12,10 €
18:00	12,20 €
18:15	12,30 €
18:30	12,40 €

18:45	12,50 €
19:00	12,60 €
19:15	12,70 €
19:30	12,80 €
19:45	12,90 €
20:00	13,00 €
20:15	13,10 €
20:30	13,20 €
20:45	13,30 €
21:00	13,40 €
21:15	13,50 €
21:30	13,60 €
21:45	13,70 €
22:00	13,80 €
22:15	13,90 €
22:30	14,00 €
22:45	14,10 €
23:00	14,20 €
23:15	14,30 €
23:30	14,40 €
23:45	14,50 €
00:00	14,60 €
TICKET PERDU	16,00 €
TARIF SEMAINE	
7 JOURS	50,00 €

TARIFS AU QUART D'HEURE	
PARKING MARIE CURIE	
DUREE	TOUS LES USAGERS
00:15	GRATUIT
00:30	GRATUIT
00:45	1,00 €
01:00	1,30 €
01:15	1,60 €
01:30	1,90 €
01:45	2,20 €
02:00	2,50 €
02:15	2,80 €
02:30	3,10 €
02:45	3,40 €
03:00	3,70 €
03:15	4,00 €
03:30	4,30 €
03:45	4,60 €

04:00	4,90 €
04:15	5,20 €
04:30	5,50 €
04:45	5,80 €
05:00	6,10 €
05:15	6,40 €
05:30	6,70 €
05:45	7,00 €
06:00	7,30 €
06:15	7,60 €
06:30	7,90 €
06:45	8,20 €
07:00	8,50 €
07:15	8,80 €
07:30	9,10 €
07:45	9,40 €
08:00	9,70 €
08:15	10,00 €
08:30	10,30 €
08:45	10,60 €
09:00	10,90 €
09:15	11,20 €
09:30	11,50 €
09:45	11,80 €
10:00	12,10 €
10:15	12,40 €
10:30	12,70 €
10:45	13,00 €
11:00	13,30 €
11:15	13,60 €
11:30	13,90 €
11:45	14,20 €
12:00	14,50 €
12:15	14,60 €
12:30	14,70 €
12:45	14,80 €
13:00	14,90 €
13:15	15,00 €
13:30	15,10 €
13:45	15,20 €
14:00	15,30 €
14:15	15,40 €
14:30	15,50 €
14:45	15,60 €
15:00	15,70 €
15:15	15,80 €
15:30	15,90 €
15:45	16,00 €
16:00	16,10 €
16:15	16,20 €
16:30	16,30 €
16:45	16,40 €
17:00	16,50 €
17:15	16,60 €

17:30	16,70 €
17:45	16,80 €
18:00	16,90 €
18:15	17,00 €
18:30	17,10 €
18:45	17,20 €
19:00	17,30 €
19:15	17,40 €
19:30	17,50 €
19:45	17,60 €
20:00	17,70 €
20:15	17,80 €
20:30	17,90 €
20:45	18,00 €
21:00	18,10 €
21:15	18,20 €
21:30	18,30 €
21:45	18,40 €
22:00	18,50 €
22:15	18,60 €
22:30	18,70 €
22:45	18,80 €
23:00	18,90 €
23:15	19,00 €
23:30	19,10 €
23:45	19,20 €
00:00	19,30 €
TICKET PERDU	20,00 €
Tarif provisoire pour les enseignants de Marie Curie/Victor Hugo (délib 13/138)	30,00 €
Abonnement nuit mensuel	50,00 €

TARIFS AU QUART D'HEURE

PARKINGS CENTRE ET MARCHE

DUREE	TOUS LES USAGERS
00:15	GRATUIT
00:30	GRATUIT
00:45	0,90 €
01:00	1,20 €
01:15	1,50 €
01:30	1,80 €
01:45	2,10 €
02:00	2,40 €
02:15	2,70 €
02:30	3,00 €
02:45	3,30 €
03:00	3,60 €

03:15	3,90 €
03:30	4,20 €
03:45	4,50 €
04:00	4,80 €
04:15	5,10 €
04:30	5,40 €
04:45	5,70 €
05:00	6,00 €
05:15	6,30 €
05:30	6,60 €
05:45	6,90 €
06:00	7,20 €
06:15	7,50 €
06:30	7,80 €
06:45	8,10 €
07:00	8,40 €
07:15	8,70 €
07:30	9,00 €
07:45	9,30 €
08:00	9,60 €
08:15	9,90 €
08:30	10,20 €
08:45	10,50 €
09:00	10,80 €
09:15	11,10 €
09:30	11,40 €
09:45	11,70 €
10:00	12,00 €
10:15	12,30 €
10:30	12,60 €
10:45	12,90 €
11:00	13,20 €
11:15	13,50 €
11:30	13,80 €
11:45	14,10 €
12:00	14,40 €
12:15	14,50 €
12:30	14,60 €
12:45	14,70 €
13:00	14,80 €
13:15	14,90 €
13:30	15,00 €
13:45	15,10 €
14:00	15,20 €
14:15	15,30 €
14:30	15,40 €
14:45	15,50 €
15:00	15,60 €
15:15	15,70 €
15:30	15,80 €
15:45	15,90 €
16:00	16,00 €
16:15	16,10 €
16:30	16,20 €

16:45	16,30 €
17:00	16,40 €
17:15	16,50 €
17:30	16,60 €
17:45	16,70 €
18:00	16,80 €
18:15	16,90 €
18:30	17,00 €
18:45	17,10 €
19:00	17,20 €
19:15	17,30 €
19:30	17,40 €
19:45	17,50 €
20:00	17,60 €
20:15	17,70 €
20:30	17,80 €
20:45	17,90 €
21:00	18,00 €
21:15	18,10 €
21:30	18,20 €
21:45	18,30 €
22:00	18,40 €
22:15	18,50 €
22:30	18,60 €
22:45	18,70 €
23:00	18,80 €
23:15	18,90 €
23:30	19,00 €
23:45	19,10 €
00:00	19,20 €
TICKET PERDU	20,00 €
TARIF SEMAINE	
7 JOURS	50,00 €

Les abonnements en parkings souterrains se déclinent de la manière suivante :

ABONNEMENTS			
PERIODE	24h / 24h	NUIT 19h30 à 8h00	JOUR 7h30 à 21H
	Lundi au Dimanche	Lundi au Dimanche	Lundi au Dimanche
PARKINGS DU CENTRE et DU MARCHÉ			
MOIS Automobile	84,00 €	63,00 €	59,00 €
MOIS Moto	44,00 €		
TRIMESTRE Automobile	236,00 €	177,00 €	166,00 €
TRIMESTRE Moto	123,00 €		
SEMESTRE Automobile	422,00 €	316,00 €	297,00 €
SEMESTRE Moto	220,00 €		

ANNEE Automobile	827,00 €	620,00 €	582,00 €
ANNEE Moto	431,00 €		
PARKINGS DES ARCADES, DU PORT et de la SNCF			
MOIS Automobile	63,00 €	50,00 €	50,00 €
MOIS Moto	42,00 €		
TRIMESTRE Automobile	176,00 €	141,00 €	141,00 €
TRIMESTRE Moto	117,00 €		
SEMESTRE Automobile	315,00 €	252,00 €	252,00 €
SEMESTRE Moto	210,00 €		
ANNEE Automobile	617,00 €	493,00 €	493,00 €
ANNEE Moto	411,00 €		

Au parking SNCF, pour les véhicules des commerçants du marché, un tarif unique mensuel de 10€ avec un abonnement minimum trimestriel est autorisé de 6h à 14h tous les samedis matin.

Pour tous les dépassements horaires des usagers titulaires d'un abonnement Nuit/Jour, le tarif public horaire, dans les parkings publics ou permanent dans les parkings à usage exclusif des abonnés, sera appliqué.

Les tarifs relatifs à la neutralisation de places de stationnement liée à l'occupation du domaine public (travaux, déménagements...), seront toutes zones confondues et par place occupée, fixés à 5€ minimum. Au-delà d'une durée de 4 heures pour la zone rouge et de 5 heures pour les autres zones, le tarif horaire actuellement en vigueur sera appliqué.

15/30 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS DANS L'IMMEUBLE DE L'HOTEL DE VILLE POUR UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SFR

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec la société S.F.R. pour la mise à disposition d'emplacements dans l'immeuble de l'Hôtel de Ville pour un relais de radiotéléphonie SFR.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa conclusion.

15/31 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, POUR LA CREATION D'UN REFUGE LPO

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention à passer avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, pour la création d'un Refuge LPO au Jardin Pédagogique Legendre-Chéron rattaché à l'Établissement Scolaire Léonard de Vinci.

Autorise le Maire, ou son conseiller délégué à signer la convention et tous actes y afférents.

15/32 DELEGATION DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET MUNICIPALE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le principe de la gestion et de l'exploitation de la restauration scolaire, petite enfance et municipale dans le cadre d'une délégation de service public.

Approuve les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation et d'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne à lancer la procédure conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne à engager les discussions et négocier sur la base du document définissant les caractéristiques des prestations avec le ou les candidats retenus au terme de l'analyse des offres par la Commission d'Ouverture des Plis.

15/33 REVALORISATION DU PLAFOND FIXE PAR LA COMMUNE AU BAREME DU TAUX D'EFFORT DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET CRECHE FAMILIALE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la revalorisation du plafond fixé par la Commune à un montant de 7 500€ mensuel dans le cadre du barème communiqué par la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la prestation de service unique, applicable dans les structures multi accueil et crèche familiale. Ce barème détermine le montant des participations familiales calculé en pourcentage suivant les revenus de la famille, et dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge. Pour l'année 2015, le taux d'effort horaire maximum passera de 4,12 € à 4,50€.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférant.

15/34 CONVENTION DE FINANCEMENT CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES EAJE ET LES ALSH A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le projet de conventions de financement du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, relatives au versement d'une aide financière dans le cadre des actions visant à favoriser et à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH et les EAJE, notamment à La Farandole, située 5-8 rue Paul Doumer.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

15/35 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la modification apportée sur le règlement de fonctionnement ci-annexé pour la mise en place d'un temps « accueil jeux » supplémentaire au sein du Relais d'Assistant(e)s maternel(les), sis 4 bis rue de Fontenay.

15/36 MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI ACCUEIL ET DE LA CRECHE FAMILIALE (SAF)

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les règlements de fonctionnement ci-annexés des six structures petite enfance et service d'accueil familial (SAF) suivantes :

- « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel » située 20 rue Raymond Josserand,
- « A Petits Pas » située 7 rue Cabit,
- « Tout en Couleur » située 7 rue Cabit,
- « Le Jardin des Lutins » située 2 rue Maréchal Vaillant,
- « Mandarine » située 4 rue de la Muette

15/37 DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL D'INFORMATISATION DES COLLECTIONS ET LA REALISATION D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles destinée à l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion des collections du Musée municipal.

Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles relative à la réalisation de l'exposition « *Vous connaissez la chanson ? Une histoire de la chanson française* », organisé par le Musée municipal.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à demander ces subventions et à signer tout acte relatif à ces dossiers.

15/38 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEMANDER DES SUBVENTIONS AU FRAM DESTINEES AU MUSEE

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Autorise Monsieur Jacques J.P. MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne ou son Adjoint, à solliciter de l'Etat et de la Région, dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées, des subventions au meilleur taux pour l'acquisition d'œuvres ou d'objets d'art destinés à enrichir les collections du musée municipal et à signer tout acte relatif à cette délibération.

15/39 AUTORISATION DE PERCEVOIR UNE PARTICIPATION FINANCIERE ET FIXATION DU TARIF DANS LE CADRE DE CERTAINS ATELIERS LIES AUX ANIMATIONS DE LA VILLE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise et fixe le prix de la participation par enfant pour chaque atelier à compter du 10 mars 2015 à 1 euro.

15/40 APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES ET FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE

Le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le règlement de l'animation Chasse aux Œufs de Pâques.

Fixe la participation à l'animation Chasse aux Œufs de Pâques à un euro par enfant.

15/41 CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA REGIE PERSONNALISEE "SCENE WATTEAU-PAVILLON BALTARD" ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS D'IMPRESSION

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes entre la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale et la Régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard en vue de la passation d'un marché de prestations d'impressions offset et numérique.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

15/42 DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe la composition du Comité d'éthique pour le suivi de l'exploitation du réseau de vidéo protection comme suit :

- Un Président : Monsieur Olivier Echappé, Magistrat
 - Un Vice-président : M. Eychenne, Adjoint au Maire chargé de la sécurité
 - Trois élus de la majorité
 - Deux élus de l'opposition
 - Trois représentants des Conseils de quartiers
 - Deux personnes qualifiées
 - Un membre de la Direction Générale des Services
 - Le Directeur des Services Techniques
 - Un représentant de la Police Nationale
 - Un représentant de la Police Municipale
 - Des intervenants extérieurs sur invitation.
-

15/43 CREATION DU COMITE « ARTS ET CULTURE » ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Crée un comité « Arts et Culture »

Ce Comité sera composé de :

- 8 élus issus du Conseil municipal,
- 8 personnalités extérieures,
- 8 membres de l'administration.

Ce Comité sera présidé par le Maire-Adjoint en charge de la Culture.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de ce comité.

Désigne comme **Conseillers Municipaux**, membres de ce comité :

Mme DELANNET Véronique
Mme RYNINE Christine
M HAGEGE Gilles
M RASQUIN Bernard
M EYCHENNE Sébastien
M. IPPOLITO Christophe
Mme DURANTEL Elisabeth

Désigne comme **personnes extérieures au Conseil Municipal**, membres de ce comité :

Mme Ella BERKOVICH	Mme Micheline MAITRE-ALLAIN
Mme Colette DAUMAS	Mme Françoise MOLLET
Mme Violaine DJEN	Mme Elisabeth RICHARD
Mme Ghislaine DUMONT	Monsieur Patrick AUGUIN

Désigne comme **représentants de l'administration communale**, membres de ce comité :

Directrice Générale Adjointe : Mme Florence Battistini	Directeur du Conservatoire : M Stéphane Giardina
Directrice événementiel et communication : Mme Monique FALEMPIN	Adjointe DAC : Mme Marie SUSPLUGAS
Directeur des Affaires Culturelles : M. Vincent VILLETTE	Directeur de la Scène Watteau : M Benoit Strubbe
Directrice de la bibliothèque : Mme Véronique PEAN	Directeur de la MJC : M Michel Corrhons

Habilite le comité « Arts et Culture » ainsi constitué à inviter toutes personnes qualifiées à participer à ses réunions ou à intégrer le comité de façon pérenne.

15/44 APPROBATION DE LA CHARTE SUR LES MUTATIONS INTERNES AU SEIN DU PARC SOCIAL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la charte sur les mutations internes au sein du parc social.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne ou son Adjoint délégué à signer la charte susvisée.

15/45 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N°15-16 du 14 janvier 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Tudor Banus, artiste nogentais, pour l'organisation d'un cycle de conférences sur l'Art vivant au Carré des Coignard, le prix de ces prestations étant fixé à 4 375 € TTC (7 conférences d'une durée totale de 14 heures).

N° 15-17 du 19 janvier 2015 : APPROBATION de la convention à passer pour la mise à disposition à titre gratuit à compter du 21 janvier 2015 d'une place de stationnement au sein du parking Paul Bert à Nogent, jusqu'à la régularisation de la vente définitive.

N° 15-18 du 21 janvier 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture Louis Lepage pour la mise à disposition de ses locaux les 1^{er} février, 1^{er} mars et 5 avril après-midis dans le cadre de l'organisation de la manifestation Art en Famille, cette mise à disposition étant consentie moyennant le versement d'une indemnité de 690 € TTC.

N° 15-19 du 21 janvier 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de fabrication de maquettes en sucre « *village au printemps* », le 1^{er} mars 2015, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 140 € TTC.

N° 15-20 du 21 janvier 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association Arts Liés domiciliée 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne, pour l'animation d'un atelier d'arts plastiques le 1^{er} février 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N°15-21 du 21 janvier 2015 : PASSATION d'une convention avec Mme Claudie Simon pour l'animation d'un atelier « objets en carton » le 1^{er} février 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 257,83 € TTC.

N° 15-22 du 21 janvier 2015 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf pour l'animation d'ateliers « modelage » les 1^{er} février et 1^{er} mars 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 620 € TTC.

N° 15-23 du 21 janvier 2015 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet pour l'animation d'un atelier « sculptures et gravures » le 1^{er} mars 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 15-24 du 21 janvier 2015 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barak' A Théâtre domiciliée 16 avenue Sergent Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'ateliers de fabrication de marionnettes les 1^{er} février et 1^{er} mars 2015 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 610 € TTC.

N° 15-25 du 22 janvier 2015 : PASSATION d'une convention mettant à disposition à titre gratuit deux réserves du gymnase Chanzy au profit de l'association Scout Unitaire de France, aux fins de stockage de matériel, pour une durée de deux ans à compter du 26 janvier 2015.

N° 15-26 du 23 janvier 2015 : APPROBATION de la convention à passer avec M. Sylvain Chauveau, artiste, pour l'animation du stage « *réappropriation du répertoire de musiques actuelles en musique de chambre* » et la préparation d'une performance scénique à la Scène

Watteau, destinée aux jeunes fréquentant le Conservatoire, le service Jeunesse et la MJC, du 20 au 24 avril 2015, le coût pour l'ensemble de ces prestations étant fixé à 2 432 € TTC.

N° 15-27 du 27 janvier 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Luluprod domiciliée 20 avenue du lycée à Montigny-le-Bretonneux (78180) pour d'une part, l'animation d'un atelier sur le thème « comment créer sa chanson » (4 séances d'1h30) et, d'autre part, l'organisation d'une représentation du spectacle « *la grosse Lulu* » à la bibliothèque municipale, le prix pour l'ensemble de ces prestations étant de 1 890 € TTC.

N° 15-28 du 27 janvier 2015 : APPROBATION du contrat de location d'une durée de 6 ans pour un logement de type F2 situé 69 rue des Héros Nogentais à Nogent, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 386,80 €.

N° 15-29 du 29 janvier 2015 : REMBOURSEMENT du dépôt de garantie d'un montant de 180 € au locataire d'un appartement de type F2 situé 69 boulevard de Strasbourg à Nogent.

N° 15-30 du 2 février 2015 : PASSATION d'une convention avec la Scène Watteau-Pavillon Baltard pour la mise à disposition à titre gratuit du Pavillon Baltard le 3 février 2015 dans le cadre de l'organisation d'un déjeuner offert aux seniors nogentais.

N° 15-31 du 2 février 2015 : SUPPRESSION de la régie de recettes créée le 20 septembre 2011 pour l'encaissement des participations des familles effectuées par internet pour les prestations petite enfance, péri et extra scolaires.

N° 15-32 du 2 février 2015 : MODIFICATION de l'arrêté n° 15-14 autorisant la passation d'un contrat avec l'association Théâtre du Pain pour un spectacle à la bibliothèque le 6 février 2015, actant du déménagement et du changement d'adresse de l'association.

N° 15-33 du 2 février 2015 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par la SMACL d'un montant de 356,33 € correspondant au montant des réparations supporté par la Commune pour la remise en état d'un chariot-élévateur dégradé le 27 juin 2014, alors qu'il circulait rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne.

N° 15-34 du 2 février 2015 : PASSATION d'une convention avec le Centre sportif UCPA de la base régionale de loisirs de Vaires-Torcy (77360) relative à l'organisation d'une initiation au ski et au patinage sur glace pour 12 jeunes âgés de 10 ans inscrits au Stage multisports proposé par le service des Sports, cette prestation étant effectuée à titre gracieux.

N° 15-35 du 2 février 2015 : PASSATION d'une convention avec la Croix Rouge Française sise 38 boulevard d'Alsace Lorraine au Perreux-sur-Marne (94170) pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du repas offert aux seniors nogentais le 3 février 2014, cette prestation étant effectuée à titre gracieux.

N° 15-36 du 3 février 2015 : PASSATION d'un accord-cadre mono-attributaire pour l'accompagnement à la mise en œuvre des projets d'évolution des services municipaux avec la société DELTA SI sise lieudit Les Champs à Monnaie (37780), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 250 000 € HT.

N° 15-37 du 4 février 2015 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Patachon domiciliée 102 rue Saint Maur à Paris (75011) pour une représentation du spectacle « *1.2.3...triez* » à la bibliothèque municipale, le 11 avril 2015, le prix de cette prestation étant de 590 € TTC.

N° 15-38 du 4 février 2015 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an (renouvelable 1 fois) avec la société DV 2000 pour assurer la maintenance des photocopieurs, imprimantes et télécopieurs des écoles et des services de la Ville, le coût de ces prestations étant évalué, pour

les photocopieurs, selon un coût copie de 0,008 € HT et pour les imprimantes et fax selon un tarif forfaitaire de 75 € HT par intervention.

N° 15-39 du 4 février 2015 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an (renouvelable 2 fois) avec la société MONÉTIQUE & COMMUNICATION sise 41 rue Germain à Lyon (69006) pour des prestations de maintenance du matériel de verbalisation électronique des infractions au stationnement payant sur voirie et du logiciel utilisé par la Police Municipale, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 2 175 € HT (2 610 € TTC).

N° 15-40 du 6 février 2015 : PASSATION d'une convention avec le centre de vacances CPCV Normandie situé 4 passage évangélique à Houlgate (14510) pour l'organisation d'un mini-séjour destiné à 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans et leurs deux accompagnateurs, du 27 avril au 1^{er} mai 2015. Les prestations incluent l'hébergement en pension complète et la participation à 4 activités, pour un prix global de 2 483,40 € TTC.

N° 15-41 du 9 février 2015 : PASSATION d'un marché confiant une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de surélévation du bâtiment de la Maison des Associations au groupement constitué du cabinet APC (mandataire) situé 125 rue de Reully à Paris (75012) et de la société AB Environnement. La rémunération du groupement est fixée à 84 000 € HT (100 800 € TTC).

N° 15-42 du 13 février 2015 : CESSION à titre gracieux à la Légion Etrangère domiciliée boulevard du 25 août 1944 à Fontenay-sous-Bois (94125) d'une tribune démontable de 80 places acquise par la Commune en 1996.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H